

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
D'AUSSAC-VADALLE

**délibération :**  
**2017\_3\_3**

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : 9

Votants : 9

L' an deux mille dix sept , le mardi 11 avril à 19 h 00, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 03 Avril 2017

**Présents** : Monsieur LIOT Gérard, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre, Monsieur LEGEAY Nicolas, Madame BIRONNEAU Marylène, Madame COUSSAUD Béatrice, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur BERGER Xavier, Madame GUILLON Sèverine, Monsieur CHAMBRE Damien

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** : Madame BERTHEBAUD Anne

**Secrétaire de Séance** : Madame Marlyse GUILBAUD

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le projet d'affectation des résultats de 2016.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2016 au budget primitif de 2017, pour la somme de 91 042,07 € au compte 1068 et le solde soit 102 699,10 € au R002.
- Décide d'affecter le déficit d'investissement 2016 au budget primitif 2017, pour la somme de 41 977,07 € au D001;

**Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0**

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 11/04/2017, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jours que ci-dessus.  
Au registre sur les signatures pour copies conformes,  
Le Maire,  
Gérard Liot